



Nantes Saint-Nazaire
Pôle métropolitain

Ordre du Jour

***Réunion du Comité syndical 24 Janvier 2020 à 16h à Nantes
Salle du Centre des expositions de Nantes***

- Désignation du Secrétaire de séance
- Approbation du compte-rendu du Comité syndical du 18 décembre 2019

Délibérations :

- Délibération 2020 – 01 : Budget primitif 2020

Délibération

Réunion du comité du 24 janvier 2020

Délibération n°2020-01

Budget Primitif 2020 du pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire

Nombre de membres du Comité Syndical : 111

Nombre de Conseillers en exercice : 111

Date de la 1^{ère} convocation : 09 janvier 2020

Présents le 15 janvier 2020 : 23 – quorum non atteint

Date de la 2^{ème} convocation en application de l'article L2121-17 du CGCT : 17 janvier 2020

Président de séance : Fabrice ROUSSEL

Secrétaire de séance : Marie-Annick BENATRE

Présents élus (13) : Bertrand AFFILE, Marie-Annick BENATRE, Pascal BOLO, Serge DAVID, Marc DENIS, Marie-Cécile GESSANT, Pierre HAY, Jean-Louis LELIEVRE, Michel LUCAS, Benjamin MORIVAL, Pascal PRAS, Thomas QUERO, Fabrice ROUSSEL,

Absents et représentés élus (4) : Claude AUFORT donne pouvoir à Jean-Louis LELIEVRE, Pascale CHIRON donne pouvoir à Marc DENIS, Dominique LE BERRE donne pouvoir à Fabrice ROUSSEL, Johanna ROLLAND donne pouvoir à Bertrand AFFILE

Absents et excusés élus (94) : Jean-Guy ALIX, Gérard ALLARD, Rodolphe AMAILLAND, Laure BESLIER, Jean-Luc BESNIER, Joseph BEZIER, Christian BIGUET, Cécile BIR, Benoit BLINEAU, Christian BRUN, Jean-Michel BUF, Eric BUQUEN, Jocelyn BUREAU, Michel CAILLAUD, Sylvie CAUCHIE, François CHENEAU, Claudine CHEVALLEREAU, Jacky CLOUET, Mahel COPPEY, Christophe COTTA, Christian COUTURIER, Jacques DALIBERT, Yves DAUVE, Laurianne DENIAUD, Edouard DEUX, Gérard DRENO, Véronique DUBETTIER GRENIER, Dominique DUCLOS, Philippe EUZENAT, François FEDINI, Laurence GARNIER, Jacques GARREAU, Valérie GAUTIER, Joël GEFFROY, Jacques GILLAIZEAU, Hervé GRELARD, Joël GUERRIAU, Laurence GUILLEMIN, Pascale HAMEAU, Jean-Yves HENRY, Franck HERVY, Yannick JIMENEZ, Jean-Pierre JOUTARD, André KLEIN, Claude LABARRE, Julie LAERNOES, Patrick LAMIABLE, André LANCIEN, Sylvain LEFEUVRE, Jean-Claude LEMASSON, Yvon LERAT, Patrice LERAY, Françoise LESTIEN, Jean-Jacques LUMEAU, Catherine LUNGART, Monique MAISONNEUVE, Dominique MANACH, Alain MANARA, Pascal MARTIN, David MARTINEAU, Benjamin MAUDUIT, Isabelle MERAND, Alain MICHELOT, Marie-Hélène MONTFORT, Serge MOUNIER, Jean-Paul NAUD, Jean-Paul NICOLAS, Remy NICOLEAU, Valérie NIESCIEREWICZ, Barbara NOURRY, Nicolas OUDAERT, Louis OUISSE, François OUVREARD, Joseph PARPAILLON, Jean-Claude PELLETEUR, Mireille PERNOT, Eric PROVOST, Jean-François RICARD, Alain ROBERT, Annie ROCHEREAU-PRAUD, Ghislaine RODRIGUEZ, Jean-Louis ROGER, Alain ROYER, Thierry RYO, Claudine SACHOT, David SAMZUN, Aymeric SEASSAU, André SOBCZAK, Jean-Louis THAUVIN, Yannick THOBY, Pierre THOMERE, Roger VEILLAUD, Marcel VERGER, Alain VEY.

Toute correspondance doit être adressée à :

Madame la Présidente du pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire

2, cours du champ de Mars 44923 Nantes cedex 9

www.nantessaintnazaire.fr

Délibération

Réunion du comité du 24 janvier 2020

Délibération n°2020-01

Budget Primitif 2020 du pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire

Fabrice Roussel, président de séance,

Expose

Dans la continuité du débat d'orientations budgétaires présenté en décembre 2019, le budget primitif 2020 du Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire permettra la finalisation de notre plan d'actions 2017/2020 :

- la pose des tables d'orientations sur les 5 sémaphores/belvédères, la mise en place d'un programme d'animation et enfin la production d'une esquisse par V. Mauger pour la construction d'un belvédère au sein d'une ruine de Rohars, commune de Bouée, en partenariat avec le Conservatoire du Littoral et le Département de Loire Atlantique.
- la poursuite de l'accompagnement des communes de Blain, Brains, Malville et Trignac pour le dépôt des permis de construire des démonstrateurs de l'appel à projet « Imaginons l'habitat périurbain de demain » et la production d'un cahier de retours d'expérience en partenariat avec la Maison Régionale de l'Architecture des Pays de la Loire et le laboratoire de l'Ecole d'Architecture de Nantes.
- Le développement de la phase de mise en projet de la stratégie Ambition Maritime avec la préparation d'appels à projets immobiliers, citoyens et artistiques.
- L'engagement d'une réflexion, en partenariat avec la CCI Nantes Saint-Nazaire sur le volet commercial du Scot.
- La mise en place d'un dispositif de mobilisation, en partenariat avec l'ensemble des intercommunalités membres, des grandes toitures pour permettre le développement d'énergie renouvelable photovoltaïque.

Bien entendu, dans le cadre de leurs programmes partenariaux respectifs, les deux agences d'urbanisme, contribueront d'une part à la mise en œuvre et l'actualisation du schéma de cohérence territoriale et notamment de son volet commercial, de la mise en place des indicateurs de suivi et de la consommation foncière (consolidation des contours de l'enveloppe urbaine...), réflexions sur le zéro artificialisation nette et d'autre part, sur la poursuite de la mise en œuvre du plan d'actions du pôle.

L'ensemble de ces travaux seront suivis par les nouveaux élus du pôle métropolitain désignés par leurs intercommunalités à l'issue des élections de mars 2020.

Délibération

Réunion du comité du 24 janvier 2020

Délibération n°2020-01

Budget Primitif 2020 du pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire

A. Les dépenses de fonctionnement

1. La refacturation aux EPCI membres pour la mise à disposition de Service de l'équipe du pôle métropolitain : **315 500 €**

Cela correspond à la mise à disposition de 5 ETP auxquels s'ajoutent des missions au prorata temporis des services marchés, comptabilité et archives de la CARENE. Ils comprennent également les frais relatifs à un bureau à Saint-Nazaire et les frais d'entretien d'un véhicule.

Pour 2020, il s'agira de rembourser à la CARENE les frais engagés sur l'exercice 2019 pour un montant estimatif de 274 000€ pour les frais de personnel et 6500€ pour les frais de matériel (téléphonie mobile, entretien/assurance et carburants véhicule). Il est à noter que la mise à disposition de bureau par Nantes Métropole et la CARENE est valorisée à hauteur de 19 920€/an et qu'elle constitue un apport en nature. Enfin, le budget 2020 intégrera, pour la première fois, le remboursement à la CCEG de la mobilisation d'un collaborateur sur les questions de mobilités à hauteur de 0,20 ETP, soit un montant de 15 000€.

Enfin, le budget comprend une réserve de 20 000€ pouvant être mobilisée pour rembourser Nantes Métropole si les services de la COPRE devaient intervenir en dehors du périmètre de Nantes Métropole

2. Les frais de fonctionnement du pôle : **109 350 €**

Il s'agit des fournitures, assurances, des frais relatifs à l'organisation des comités syndicaux, des éventuels frais d'avocats, reprographie, déplacements...

3. L'adhésion du pôle à des organismes extérieurs : **7 500 €**

Le pôle adhère à la Fédération Nationale des Scot pour un montant annuel de 4000 € (montant 2019). Le Pôle adhère, par ailleurs à Maison Régionale de l'Architecture pour un montant de 3000 € annuels. Une provision de 500€ est effectuée pour anticiper une éventuelle hausse des cotisations de la fédération des Scot.

4. Le budget études : **229 700 €**

Le budget du pôle prévoit, chaque année, une enveloppe de base de 50 000€ pour permettre la réalisation de prestations permettant la mise en œuvre du Plan d'actions 2017-2020 validé par les conseils communautaires des intercommunalités membres. Cette enveloppe est ensuite complétée en fonction des besoins réels de mise en œuvre

Délibération

Réunion du comité du 24 janvier 2020

Délibération n°2020-01

Budget Primitif 2020 du pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire

du plan d'actions. Les besoins complémentaires pour 2020 sont de 179 700 €. Les dépenses concernées sont :

- 100 000€ de réserves de crédits pour études du pôle métropolitain
- 40 200 € pour la finalisation des démonstrateurs et la rédaction d'un bilan de l'opération « imaginons l'habitat périurbain de demain »
- 20 000 € de provisions de dépenses en cas d'intervention de la COPRE de Nantes Métropole
- 18 000 € pour la mobilisation des données et expertises de la CCI Nantes Saint-Nazaire sur le volet commercial du Scot, datant de 2013
- 16 500 € de subventions dont 5000€ pour la maison de l'architecture des Pays de Loire et 11 500€ pour le laboratoire Centre de Recherche Nantais Architectures Urbanités (ENSAN) au titre du projet « imaginons l'habitat périurbain de demain »
- 15 000 € pour la fabrication et la pose des tables d'orientations des 5 belvédère/sémaphores
- 12 000 € pour les aspects communication du projet Ambition Maritime
- 8 000 € de provisions pour des frais relatifs à une procédure de modification du Scot

5. Financement des programmes partenariaux de l'ADDRN et l'Auran : 208 200 €

Par délibération en date du 27 décembre 2017, le comité syndical a validé de nouvelles conventions d'objectifs pluriannuelles avec l'Auran et l'ADDRN prenant effet à compter du 1^{er} janvier 2018 et jusqu'au 31 décembre 2021.

L'enveloppe globale inscrite au budget en sections fonctionnement et investissement attribué aux deux agences est de 408 200€.

L'année 2020 permettra aux agences de contribuer à la fois à la mise en œuvre et au suivi du Scot, à participer à la mise en œuvre du plan d'actions du pôle et à engager des chantiers prospectifs (cf. tableau ci-après). Pour 2020, les sommes inscrites sont réparties à la fois en fonctionnement (208 200€, nature 6574 dont 105 000€ pour l'ADDRN et 103 200€ pour l'Auran) et en investissement (200 000€, nature 202 dont 140 000€ pour l'Auran et 60 000€ pour l'ADDRN) pour ce qui concerne le suivi et la mise en œuvre du Scot révisé. Des avenants aux programmes partenariaux pourront, en cas de besoin, être inscrits au budget supplémentaire. Conformément aux dispositions des conventions pluriannuelles d'objectifs, les sommes seront versées en une seule fois dès l'approbation du présent budget.

Délibération

Réunion du comité du 24 janvier 2020

Délibération n°2020-01

Budget Primitif 2020 du pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire

		Auran	Addrn
1	Mise en œuvre observatoire du Scot	X	
2	Accompagnement à l'élaboration du D.A.A.C.	X	
3	Accompagnement procédure modification commerce	X	
4	Accompagnement procédure modification Loi Elan hameaux littoraux		X
5	Appui à la mise en œuvre d'actions collaboratives en matière d'Enr	X	
6	Veille/Scénarios sur le Zero Artificialisation nette + construction descénarios	X	X
7	Organisation Appels à Manifestation d'Intérêts Ambition Maritime		X
8	Accompagnement sur le retours d'expérience Habitat Périurbain		X
9	Documents pédagogiques (data visualisation) pour les nouveaux élus sur les territoires de la métropolisation (économie, mobilités.....)	X	X
10	Suite schémas logistiques		X
11	Mobilités (étude RN 165 Auran , ateliers RN 165 ADDRn avec ENSAN?)	X	X

6. La dotation aux amortissements : 260 000 €

La dotation aux amortissements est une dépense de fonctionnement obligatoire qui permet au pôle de provisionner les sommes nécessaires au renouvellement de ses actifs : le schéma de cohérence territoriale (compte 202) et les crédits d'études (2031). Il s'agit d'une estimation au vu de l'exécution budgétaire en date du mois de novembre, le montant définitif sera inscrit lors du vote du budget supplémentaire.

Il est à noter que les dépenses liées à la réalisation des œuvres de Vincent Mauger ne seront pas amortissables. En 2020, la dotation aux amortissements est estimée à 260 000€.

7. Virement vers la section d'investissement : 62 000 €

Le budget primitif intègre une provision de 62 000€ pour un virement vers la section d'investissement. Au vu du compte administratif et de l'affectation des résultats, ce virement pourrait être supprimé lors du vote du budget supplémentaire.

Au total, les crédits inscrits à la section fonctionnement du pôle métropolitain s'élèvent à **1 192 250 €**. Les recettes sont composées :

Délibération

Réunion du comité du 24 janvier 2020

Délibération n°2020-01

Budget Primitif 2020 du pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire

- 1 034 000 € de contributions des intercommunalités membres (cf. répartition dans le tableau ci-dessous) ;
- 47 250 € de participations des membres du Groupement de Commande relatif au projet d'activation de la façade littorale de la métropole Nantes Saint-Nazaire ;
- 40 000 € de remboursements des dépenses engagées par la COPRE par recouvrement auprès des pollueurs
- 71 000 € d'opérations d'ordre correspondant à la prise en compte de l'amortissement d'une subvention d'investissement

	Participations prévues au BP
Nantes Métropole	779 119 €
Saint Nazaire Agglomération	164 406 €
Erdre et Gesvres	41 153 €
Estuaire et Sillon	37 948 €
Pays de Blain	11 374 €

B. Les recettes d'Investissements

Pour l'exercice 2020, les prévisions de recettes d'investissement s'élèvent à **489 630 €**. Le budget investissement sera stabilisé lors du vote du budget supplémentaire afin d'intégrer les résultats de l'exercice 2019.

Elles se répartissent entre :

- 260 000 € de dotations aux Amortissements
- 15 000 € de Fonds de Compensations de la TVA
- 62 000 € de virement depuis la section de fonctionnement
- 34 950 € de participations des membres du groupement de commandes façade littorale pour le projet Ambition Maritime (CARENE, ville de Saint-Nazaire, Ville de Pornichet)
- 46 680 € de financements d'expertises spécifiques de la CARENE et de la Ville de Saint-Nazaire dans le cadre du projet Ambition Maritime
- 71 000 € pour l'opération d'ordre comptable relative à la subvention d'investissement.

Délibération

Réunion du comité du 24 janvier 2020

Délibération n°2020-01

Budget Primitif 2020 du pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire

C. Les Dépenses d'Investissements

Les dépenses prévues en section d'investissements sont équilibrées à hauteur de **489 630 €** répartis comme suit :

- 218 000 € (nature 202) dont 140 000 € à l'Auran et 60 000€ à l'ADDRN et 18 000€ de provisions pour le financement d'une étude d'évaluation environnementale d'une procédure d'évolution du Scot
- 15 000 € (nature 2161) correspondants aux études nécessaire à la réalisation d'une esquisse de Vincent Mauger pour l'installation d'une œuvre à Bouée (Estuaire et Sillon),
- 20 000€ pour l'achat d'un second véhicule à motorisation électrique
- 5630 € (nature 2183) pour les achats de mobilier de bureau et informatique,
- 90 000 € de crédits d'études pour la mise en œuvre du projet Ambition Maritime
- 70 000 € de subventions d'investissement pour la mise en œuvre des projets Eau et Paysages de Cordemais (Estuaire et Sillon), Blain (Pays de Blain) et Treillières (Erdre et Gesvres),
- 71 000 € pour l'opération d'ordre comptable relative à la subvention d'investissement.

Le comité, dûment convoqué, délibère et,

- Approuve, au titre de l'année 2020, le versement à l'Auran et l'ADDRN des crédits ainsi répartis :
 - o Pour l'ADDRN 103 200€ (nature 6574) et 60 000 € (nature 202)
 - o Pour l'Auran 105 000€ (nature 6574) et 140 000€ (nature 202)
- Approuve par chapitre le budget 2020 du pôle métropolitain Nantes Saint Nazaire, joint à la présente délibération.
- Autorise Madame la Présidente et Monsieur le Vice-Président délégué à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

A L'UNANIMITE



Nantes, le 24 janvier 2020

A handwritten signature in black ink, appearing to read "J. Rolland".

Johanna ROLLAND
Présidente du Pôle métropolitain
Nantes Saint-Nazaire

Compte-rendu

Réunion du comité du 24 janvier 2020

Nombre de membres du Comité Syndical : 111
Nombre de Conseillers en exercice : 111

Date de la 1^{ère} convocation : 09 janvier 2020
Présents le 15 janvier 2020 : 23 – quorum non atteint

Date de la 2^{ème} convocation en application de l'article L2121-17 du CGCT : 17 janvier 2020

Présidente de séance : Fabrice ROUSSEL
Secrétaire de séance : Marie-Annick BENATRE

Présents élus (13) : Bertrand AFFILE, Marie-Annick BENATRE, Pascal BOLO, Serge DAVID, Marc DENIS, Marie-Cécile GESSANT, Pierre HAY, Jean-Louis LELIEVRE, Michel LUCAS, Benjamin MORIVAL, Pascal PRAS, Thomas QUERO, Fabrice ROUSSEL,

Absents et représentés élus (4) : Claude AUFORT donne pouvoir à Jean-Louis LELIEVRE, Pascale CHIRON donne pouvoir à Marc DENIS, Dominique LE BERRE donne pouvoir à Fabrice ROUSSEL, Johanna ROLLAND donne pouvoir à Bertrand AFFILE

Absents et excusés élus (94) : Jean-Guy ALIX, Gérard ALLARD, Rodolphe AMAILLAND, Laure BESLIER, Jean-Luc BESNIER, Joseph BEZIER, Christian BIGUET, Cécile BIR, Benoit BLINEAU, Christian BRUN, Jean-Michel BUF, Eric BUQUEN, Jocelyn BUREAU, Michel CAILLAUD, Sylvie CAUCHIE, François CHENEAU, Claudine CHEVALLEREAU, Jacky CLOUET, Mahel COPPEY, Christophe COTTA, Christian COUTURIER, Jacques DALIBERT, Yves DAUVE, Laurianne DENIAUD, Edouard DEUX, Gérard DRENO, Véronique DUBETTIER GRENIER, Dominique DUCLOS, Philippe EUZENAT, François FEDINI, Laurence GARNIER, Jacques GARREAU, Valérie GAUTIER, Joël GEFFROY, Jacques GILLAIZEAU, Hervé GRELARD, Joël GUERRIAU, Laurence GUILLEMIN, Pascale HAMEAU, Jean-Yves HENRY, Franck HERVY, Yannick JIMENEZ, Jean-Pierre JOUTARD, André KLEIN, Claude LABARRE, Julie LAERNOES, Patrick LAMIABLE, André LANCIEN, Sylvain LEFEUVRE, Jean-Claude LEMASSON, Yvon LERAT, Patrice LERAY, Françoise LESTIEN, Jean-Jacques LUMEAU, Catherine LUNGART, Monique MAISONNEUVE, Dominique MANACH, Alain MANARA, Pascal MARTIN, David MARTINEAU, Benjamin MAUDUIT, Isabelle MERAND, Alain MICHELOT, Marie-Hélène MONTFORT, Serge MOUNIER, Jean-Paul NAUD, Jean-Paul NICOLAS, Remy NICOLEAU, Valérie NIESCIEREWICZ, Barbara NOURRY, Nicolas OUDAERT, Louis OUISSE, François OUVRARD, Joseph PARPAILLON, Jean-Claude PELLETEUR, Mireille PERNOT, Eric PROVOST, Jean-François RICARD, Alain ROBERT, Annie ROCHEREAU-PRAUD, Ghislaine RODRIGUEZ, Jean-Louis ROGER, Alain ROYER, Thierry RYO, Claudine SACHOT, David SAMZUN, Aymeric SEASSAU, André SOBCZAK, Jean-Louis THAUVIN, Yannick THOBY, Pierre THOMERE, Roger VEILLAUD, Marcel VERGER, Alain VEY.

Compte-rendu

Réunion du comité du 24 janvier 2020

Fabrice Roussel, Vice-président du pôle métropolitain ouvre la séance.

Fabrice ROUSSEL

Je rappelle qu'une première convocation a été réalisée pour le 15 janvier dernier et que seuls 23 élus étaient présents et qu'il n'avait donc pas été possible de délibérer faute de quorum. Je précise donc que ce comité syndical peut, de ce fait, se réunir sans obligation de quorum.

Désignation du secrétaire de séance

Un(e) élu(e) veut-il (elle) bien assumer le rôle du secrétaire de séance ?

Marie-Annick Benâtre indique qu'elle accepte cette fonction.

Approbation du compte rendu de la réunion du comité syndical du 18 décembre 2019

Avez-vous des remarques sur le compte-rendu du dernier comité syndical qui s'est déroulé le 18 décembre dernier, au même endroit, dans le centre des expositions de Nantes Métropole ?

1. Délibération 2020-01 : Budget primitif 2020

En l'absence de remarques, je rappelle qu'une seule délibération est inscrite à l'ordre du jour, il s'agit du vote du budget primitif 2020 du pôle métropolitain. En décembre, un projet de budget a été présenté lors du Rapport d'Orientation Budgétaire aux élus présents lors de la première réunion du 6 décembre et ensuite lors de la seconde réunion le 18 décembre. Le budget primitif, qui est quasi identique à cette esquisse financière et qui a été présenté aux élus présents la semaine dernière lors de la première réunion du comité.

Avez-vous des questions relatives à ce projet de budget détaillé dans la délibération proposée et présenté de manière intégrale en pièce jointe ?

En l'absence de questions et/ou de remarques, je mets au voix la délibération d'adoption du budget primitif 2020 du pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire.

Elle est approuvée à l'unanimité.

Fabrice Roussel remercie les élus présents de s'être déplacés et, l'ordre du jour étant épuisé, clos la séance.